

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 10 (1865)  
**Heft:** 1

**Rubrik:** Nouvelles et chronique

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 04.12.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

militaires et de civils qui a escorté la dépouille mortelle à sa dernière demeure a témoigné des regrets que ce brave officier laisse dans tous les cœurs.

---

## NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Nous avons publié dans notre dernier numéro du 15 décembre une note de M. le capitaine Moschell au sujet du fusil Westley-Richards. Nous avons reçu dès lors des renseignements qui confirment pleinement le jugement favorable porté sur ce système.

Nous aurons l'occasion d'y revenir prochainement, en traitant d'une manière générale la question du chargement par la culasse pour les fusils d'infanterie, question qui, du reste, sera traitée par M. le lieutenant-colonel van Berchem dans la prochaine séance des Trois-Suisses (lundi 9 janvier, à 8 heures du soir).

En attendant nous constaterons seulement, à propos de la lettre en question :

1° Qu'il n'existe pas encore de commission spéciale pour des essais à faire avec des fusils à culasse mobile ;

2° Que le système Westley-Richards a été décrit et jugé de la manière la plus favorable dans un rapport adressé en 1860 au département militaire fédéral par le major van Berchem, à la suite d'une mission en Angleterre ;

3° Qu'une arme de cette espèce, gagnée à cette époque au tir de Wimbledon, par M. Knecht de Glaris, a été essayée à plusieurs reprises et se trouve à l'heure qu'il est à Berne, où plusieurs hommes compétents ont eu l'occasion de l'examiner.

L'Assemblée fédérale a terminé ses séances le samedi 17 décembre en ajournant à sa prochaine session divers objets militaires (le dépôt de la guerre et le règlement d'administration), mais en votant le budget et particulièrement le crédit de 500,000 fr. pour le rassemblement de troupes. On a été étonné de voir l'acharnement de quelques députés à vouloir limiter à tout prix des dépenses répondant à des besoins militaires réels. MM. les députés valaisans, entr'autres, auraient bien dû montrer un peu de leur zèle excessif d'économie quand il s'agissait de la route *stratégique* de la Fourca, ou de diverses indemnités que la Confédération ne marchande pas trop à leur canton.

M. le conseiller fédéral Fornerod reste au département militaire en 1865 avec M. le conseiller fédéral Challet-Venel comme suppléant. Le tableau des écoles en 1865 vient de paraître ; nous le publierons dans un prochain numéro.

Le Conseil fédéral a désigné pour commandant de l'école centrale M. le colonel Denzler, pour commandant du rassemblement M. le colonel Schwarz, pour commandant de la reconnaissance M. le colonel Borgeaud.

Ont été nommés contrôleurs d'armes de seconde classe : MM. le capitaine Chausson, de Villeneuve, et le capitaine Lændi, de Coire ; comme contrôleur de troisième classe, M. Jean Wegmuller, de Zurich ; comme secrétaire d'état-major et attaché à la brigade Borgeaud, M. Eugène Ducret, de Chardonne.

M. le Dr Engelhard, major à l'état-major fédéral sanitaire, ayant demandé sa démission comme instructeur du service de santé, le Conseil fédéral la lui a accordée dans les termes les plus honorables. Le corps des instructeurs perd en lui un officier plein de zèle et de véritable esprit militaire dans l'accomplissement de ses devoirs.

La société des officiers d'Appenzell, assemblée à Teufen le dimanche 18 décembre, a décidé à l'unanimité d'accepter pour 1866 la *réunion fédérale* qui aurait lieu à Hérisau. Le nouveau comité central est composé de MM. Em. Meyer, lieutenant-colonel fédéral, à Hérisau, président ; Hohl, major à Trogen, caissier ; Alder, Ed., à Hérisau, secrétaire ; Schoch, lieutenant à Hérisau ; et Oertli, commandant à Teufen.